J'ai trouvé une chauve-souris chez moi, que faire?

Plan National d'Actions Chiroptères 2016 - 2025

Est-elle blessée? → OUI → **CONTACTER LE CENTRE DE SOIN LE PLUS PROCHE**

NON → Est-elle gris-rose avec un poil très ras ?

OUI → C'est un bébé → Voyez-vous le gîte?

NON → **CONTACTER LE CENTRE DE SOIN LE PLUS PROCHE**

OUI → Vous pouvez atteindre le gîte

OUI → Placez immédiatement le petit à 50 cm maximum de l'entrée afin qu'il rejoigne la colonie → **ELLE N'EST PAS REPARTIE AU MATIN ?** → **CONTACTER LE CENTRE DE SOIN LE PLUS PROCHE**

NON → Gardez le petit en sécurité. La nuit venue, mettez-le en hauteur à proximité de la colonie et à l'abri des prédateurs comme préconisé par le Muséum de Bourges

NON → C'est un adulte → Est-elle volante ?

OUI → **ELLE EST EN TRAIN DE CHASSER** → Ouvrez la fenêtre, éteignez la lumière et sortez de la pièce. Elle sortira au bout de quelques minutes... → **ELLE N'EST PAS REPARTIE AU MATIN ?** → **CONTACTER LE CENTRE DE SOIN LE PLUS PROCHE**

NON → **VOTRE HABITATION SERT DE GÎTE** → **Attention**, les chauves-souris sont protégées par la loi, **la destruction d'espèce et l'altération de leur gite est interdite**. Reportez vous à la rubrique : Des chauves-souris habitent chez moi, que faire ?

©Plan National d'Actions Chiroptères